

# Commune de La Motte-Saint-Martin

## Département de l'Isère

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2024

Effectif légal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept du mois de janvier à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de La Motte-Saint-Martin.

**Présents :** M. Franck GONNORD – Maire, M. Christian DUHAUT – 1<sup>er</sup> adjoint au maire, M. Ollivier CLOT – 2<sup>e</sup> adjoint au Maire, M. Nicolas CAILTEUX, M. Stéphane COMBE, M. Sébastien COUTURIER, Mme Coralie JUST, Mme Marie-Claire MENUJER, M. Roger MOREL, Mme Marion ROBERT, conseillers municipaux

**Excusé représenté :** néant

**Excusé :** néant

Secrétaire de séance : M. Christian DUHAUT, désigné à l'unanimité

#### 1 Aménagement de sécurité – hameau « Le Vivier »

##### Contexte :

- Monsieur le Maire explique que les élus souhaitent sécuriser les déplacements des piétons et cycles au sein de la traversée du hameau du Vivier.
- Le bureau Alp'Etudes a été sollicité afin de monter le dossier d'étude et de faisabilité du projet qui sera mené par l'ensemble des acteurs compétents administrativement et techniquement sur le territoire à savoir :
  - Commune de La Motte-Saint-Martin → maîtrise d'ouvrage du projet et propriétaire du secteur d'intervention,
  - Département de l'Isère → la traversée du Vivier est un axe départemental (RD 116B),
  - Région Rhône-Alpes → compétence Cars Région Isère.
- L'emprise du projet comprend l'ensemble de la traversée du hameau du Vivier ainsi que des rues adjacentes.
- Le projet de requalification de la traversée du Vivier devra répondre aux objectifs suivants :
  - sécuriser les déplacements piétons et cycles,
  - limiter la vitesse des véhicules,
  - mettre en valeur le cœur de la traversée en s'appuyant sur l'identité rurale de la commune.
- Le montant des travaux de mise en sécurité se décompose comme suit :
  - travaux préparatoires – réceptions → 29 028 € HT
  - part conseil départemental voirie enrobé RD → 107 520 € HT
  - terrassements – voirie – aménagements de surfaces → 151 461 € HT
  - aménagements paysagers – mobilier urbain → 38 413 € HT
  - réseaux eaux pluviales → 16 200 € HT
  - réseau électricité basse tension → 35 000 € HT
    - Montant total des travaux → 377 622 € HT

# Commune de La Motte-Saint-Martin

## Département de l'Isère

### Proposition de Monsieur le Maire :

- Solliciter toutes les aides financières possible auprès →
  - des services de l'État pour la DETR 2024,
  - du conseil départemental,
  - de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **2 Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10h15.

### **3 Informations & Questions diverses**